

Convocation du 16 avril 2012

SÉANCE DU 25 AVRIL 2012

Le vingt-cinq avril deux mil douze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Mathias LEGUERRIER, Bernard PAYSANT, Gérard SANSON, Nadine VIGOR

ABSENT : Denis BIENVENU, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Stéphane MASSON, Valérie BIGOT, (excusés)

Secrétaire de séance : Philippe MERCIER

Délibération n° 2012 – 039 – Extension réseaux électricité et éclairage public rue du Long Bois parcelles A 236, 563 et 564 : augmentation des estimations

Par délibération du 7 février 2012, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une convention de Projet Urbain Partenarial avec monsieur et madame Fernand HOUEL pour la parcelle A 236 et avec Monsieur Charles RENET pour les parcelles A 563 et 564 pour ce qui concerne les travaux d'extension des réseaux électricité et éclairage public, le montant total des travaux était estimé à 5 038.60 €, dont 3 615.00 € pour le réseau électricité et 1 423.60 € pour l'éclairage public

Le Maire informe que :

- 1) Après étude, le Syndicat Départemental des Energies de la Manche réclame une participation de 3 777.00 € au lieu de 3 615.00 € pour les travaux d'extension du réseau électricité, la différence est due à l'augmentation de la longueur du réseau qui passe de 85 à 91 mètres.

- 2) Le devis présenté pour les travaux d'extension du réseau éclairage public s'élève à 1 752.68 € au lieu de 1 423.60 €, la différence est due à des travaux qui avaient été omis dans l'estimation effectuée par les services technique de la CCH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur les nouveaux devis et autorise le maire à commander les travaux et à régler les participations comme suit :

- **Extension réseau d'électricité : 3 777.00 € au SDEM – Maison du Département 50000 SAINT LO**
- **Extension réseau éclairage public : 1 465.45 € HT- 1 752.68 € TTC à l'entreprise INEO – SNEC – – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin BP 109 50110 TOURLAVILLE.**

Le montant de ces dépenses sera imputé à l'article 61523.

La convention ayant été signée pour un montant de 5 038.60 €, cette somme sera réclamée aux propriétaires. Le montant total des travaux s'élevant à 5 529.68 €, la différence de 491.08 € restera à la charge de la commune.

Délibération n° 2012 – 040 – Extension réseaux électricité, eau-assainissement, télécommunication et éclairage public Chemin des Quèves parcelle A 65 : augmentation de l'estimation

Bernard BLANCO ne prend pas part à la délibération.

Par délibération du 7 février 2012, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une convention de Projet Urbain Partenarial avec les Consorts BLANCO pour la parcelle A 65 pour ce qui concerne les travaux d'extension des réseaux électricité, eau-assainissement, télécommunication et éclairage public, le montant total des travaux était estimé à 22 871.78 € dont 4 290.00 € pour l'électricité, 5 823.59 € pour les télécommunications, 11 043.31 € pour l'eau-assainissement et 1 714.88 € pour l'éclairage public.

Le Maire informe que le devis présenté pour les travaux d'extension du réseau éclairage public s'élève à 2 845.24 € au lieu de 1714.88 €, la différence est due à des travaux qui avaient été omis dans l'estimation effectuée par les services technique de la CCH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté et autorise le maire à commander les travaux et à régler la participation pour l'extension réseau éclairage public à 2 378.96 € HT - 2 845.24 € à l'entreprise INEO – SNEC – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin BP 109 50110 TOURLAVILLE.

Pour ce qui concerne les travaux prévus dans la convention, le conseil municipal autorise le maire à commander les travaux et à régler les participations comme suit :

- Extension du réseau électricité : 4 263.00 € TTC au SDEM – maison du Département 50000 SAINT LO (estimation était de 4 290.00 €)
- Extension du réseau télécommunication : 4 497.05 € HT - 5 378.47 € TTC à l'entreprise INEO – SNEC – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin BP 109 50110 TOURLAVILLE (estimation était de 5 823.59 €)
- Extension réseau eau – assainissement : 9 233.53 € HT - 11 043.31 € TTC à la Communauté de Communes de la Hague – 50440 BEAUMONT HAGUE (montant identique à l'estimation)

Le montant de ces dépenses sera imputé à l'article 61523.

La convention ayant été signée pour un montant de 22 871.78 €, cette somme sera réclamée aux propriétaires, le montant total des travaux s'élevant à 23 530.02 € TTC, la différence de 658.24 € restera à la charge de la commune.

Délibération n° 2012 – 041 – Décision modificative

Afin de régulariser les participations dues dans le cadre des conventions de Projet Urbain Partenarial signées d'une part pour la parcelle A 65 et d'autre part pour les parcelles A 236 – 563 et 564, le conseil municipal décide de voter des crédits supplémentaires comme suit :

Dépenses :

Article 61523 Travaux de voirie et réseaux + 27 910.38 €

Recettes :

Article 758 Produits divers de gestion courante + 27 910.38 €

Délibération n° 2012 – 042 – Eclairage public Lotissement le Gardin

Dans le cadre des travaux de réaménagement du bourg, le Maire propose des devis émanant de INEO – SNEC – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin BP 109 50110 TOURLAVILLE pour les travaux d'éclairage public dans le Lotissement le Gardin comme suit :

- Remplacement des boules par des luminaires Mini Iridium : 4 393.00 HT – 5 254.03 € TTC
- Remplacement des boules par des luminaires Réflecteur Classique et optimisation des emplacements des mâts sur la placette : 4 610.80 € HT - 5 514.52 € TTC

Le maire précise que la commune peut prétendre à une subvention de la part de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord sur le devis de 4 393.00 € HT – 5 254.03 € TTC**
- **Donne son accord sur le devis de 4 610.80 € HT – 5 514.52 € TTC**
- **Autorise le Maire à passer commande des travaux à INEO – SNEC – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin BP 109 50110 TOURLAVILLE**
- **Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME**

Ces dépenses seront imputée à l'article 2315 – programme 106 du budget 2012.

Délibération n° 2012 – 043 – Eclairage public le Bourg

Dans le cadre des travaux de réaménagement du bourg, le Maire propose des devis émanant de INEO – SNEC – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin BP 109 50110 TOURLAVILLE pour les travaux d'éclairage public dans le Bourg de Biville comme suit :

- Rajout d'un candélabre rue du Long Bois : 2 434.00 € HT – 2 911.06 € TTC
- Remplacement des 2 mâts boule par des candélabres 8 m avec luminaires identiques à ceux existant rue de la Ruelle David : 3 586.00 € HT – 4 288.86 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Donne son accord sur le devis de 2 434.00 € HT – 2 911.06 € TTC**
- **Donner votre accord sur le devis de 3 586.00 € HT – 4 288.86 € TTC**
- **D'autoriser le maire à passer commande des travaux à INEO – SNEC – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin BP 109 50110 TOURLAVILLE**

Ces dépenses seront imputées à l'article 2315 – programme 107 du budget 2012

Questions diverses

- OÙ en est la pose de radar pédagogique ? La demande n'a pas été faite auprès du Conseil Général